

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DJS 83 DDCT Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Est Mouv' (11^e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention et un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Est Mouv' ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement, en date du 24 janvier 2019,

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Paris Est Mouv', domiciliée 4 passage de la Fonderie (11^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Paris Est Mouv' (12946/ 2019_04423) pour son fonctionnement.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Paris Est Mouv' (12946/ 2019_04424 et 2019_04425) pour ses projets « ateliers réguliers de danse Hip Hop 2019 » (2.000 euros) et « ateliers réguliers d'écriture rap/slam 2019 » (3.000 euros).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants sous réserve de la décision de financement :

- 10.000 euros à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 65748, sur la ligne de "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" ;
- 5.000 euros CFI 14-11, chapitre fonctionnel 935, nature 65748, destination 52000010, « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers ».

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO